

Image not found or type unknown



Vérifier son certificat de travail

Fiche pratique publié le **22/06/2015**, vu **1471 fois**, Auteur : [carole VERCHEYRE GRARD](#)

Que doit contenir mon certificat de travail ?

Depuis **1er juin 2015**, le certificat de travail doit comporter une nouvelle mention:

Les garanties de prévoyance(risques décès, incapacité de travail, invalidité).

(CSS, art. L. 911-8).Cette mention s'ajoute à celles déjà obligatoires c'est à dire :.....

Pour lire la suite de l'article, cliquer sur ce lien : [CONTENU DU CERTIFICAT DE TRAVAIL](#)

Bien cordialement

Carole VERCHEYRE-GRARD